



Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 9 novembre 2022

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 2 novembre 2022, s'est réuni le mercredi 9 novembre 2022 à 18h, en séance publique - 134 allée des Ateliers - 73250 Saint-Pierre-d'Albigny, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents : 17

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents : 3

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délégués représentés : 2

Nom	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Olivier THEVENET	Département	Auguste PICOLLET	2 voix
Nicole BOUVIER	CCCS	Christiane FAVRE	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	20 dont 17 titulaires et 3 suppléants	Nombre de voix	22 voix
Nombre de membres représentés	2 délégués	Nombre de voix	3 voix
TOTAL des voix	25 voix		

Étaient excusés : Annick CRESSENS, Jean-Claude PEPIN, Jean-Marc DESCAMPS, Eric BARBIER, Christelle HUGONOT, Michel SYMANZIK, Claude DURAY

Assistait en outre à la séance : Michel DURET

Laurent GRILLET a été désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du 12 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Examen de l'ordre du jour

1. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Rapporteur : M. le Président

L'article. L. 5211-39 du CGCT prévoit que le Président de l'EPCI adresse, chaque année, au Maire ou au Président de chaque collectivité membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport est ensuite présenté par le Président à son assemblée délibérante lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Il est présenté pour information et avis du Conseil Syndical avant transmission dans les collectivités membres.

2. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 2

Rapporteur : M. le Président

Il convient d'approuver la décision modificative de crédits n° 2 ci-après :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Ch.	Libellés	Pour Mémoire BP 2022	DM	Total Crédits 2022 avant nouvelle DM	Nouveaux crédits	Total crédits 2022 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	2 940 750,00		2 940 750,00		2 940 750,00
12	Charges de personnel	157 000,00		157 000,00		157 000,00
65	Autres charges de gestion courante	26 500,00		26 500,00		26 500,00
66	Charges financières	4 300,00		4 300,00		4 300,00
67	Charges exceptionnelles	497 612,00	522 481,55	1 020 093,55		1 020 093,55
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	71 000,00		71 000,00		71 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	89 653,46	89 653,46		89 653,46
	Total dépenses de fonctionnement	3 697 162,00	612 135,01	4 309 297,01	0,00	4 309 297,01
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
74	Dotations et Participations	3 646 662,00		3 646 662,00		3 646 662,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	50 500,00		50 500,00		50 500,00
002	Excédent de fonctionnement reporté		612 135,01	612 135,01		612 135,01
	Total recettes de fonctionnement	3 697 162,00	612 135,01	4 309 297,01	0,00	4 309 297,01
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes assimilées	6 300,00		6 300,00		6 300,00
204	subvention équipement versées	471 385,00		471 385,00		471 385,00
21	Immobilisation corporelles	180 000,00		180 000,00	30 000,00	210 000,00
23	Immobilisations en cours	889 000,00	155 515,20	1 044 515,20		1 044 515,20
020	Dépenses imprévues	89 562,00		89 562,00	-40 500,00	49 062,00
4581001	Opérations Digue Arc Chamousset	957 500,00	141 000,00	1 098 500,00		1 098 500,00
4581003	Opération Digue Isère Arc Etudes Dangers	150 000,00		150 000,00		150 000,00
4581004	Opérations Digue rive droite Gilly		162 731,10	162 731,10	-162 731,10	0,00
4581005	Opération Digue Isère Pont Gresy	100 000,00		100 000,00		100 000,00
4581006	Opération Digue Isère Aval Pont Victor	0,00	16 575,11	16 575,11		16 575,11
4581007	Opération Digue Isère Plan Eau Francin	0,00	15 000,00	15 000,00		15 000,00
4581008	Opération Digue Isère Courbe Montailleur	641 000,00	771 031,35	1 412 031,35	10 500,00	1 422 531,35
4581011	Plan Pluriannuel	60 000,00		60 000,00		60 000,00
4581012	Opération Dignes Fournieux	3 740,00		3 740,00		3 740,00
4581013	Opération Dignes Rive Droite Arbin	800 000,00		800 000,00		800 000,00
4581014	Opération Dignes Rive Gauche Pré Couardin	800 000,00		800 000,00		800 000,00
4581015	Opération Digue Isère Graviere Gilly Grignon	1 065 000,00		1 065 000,00		1 065 000,00
4582004	Opérations Digue rive droite Gilly	0,00		0,00	162 731,10	162 731,10
13	Subventions d'investissement	0,00	24 411,00	24 411,00		24 411,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 500,00		50 500,00		50 500,00
023	Opération patrimoniales	82 150,00		82 150,00		82 150,00
	Total dépenses d'investissement	6 346 137,00	1 286 263,76	7 632 400,76	0,00	7 632 400,76
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds divers et réserves (FCTVA)	541 411,00		541 411,00		541 411,00
13	Subventions d'investissement	606 676,00	367 950,00	974 626,00		974 626,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	71 000,00		71 000,00		71 000,00
021	virement à la section de fonctionnement	0,00	89 653,46	89 653,46		89 653,46
023	Opération patrimoniales	82 150,00		82 150,00		82 150,00
4582001	Opérations Digue Arc Chamousset	957 500,00		957 500,00		957 500,00
4582002	Opérations Digue ouvrage traversants	42,00		42,00		42,00
4582003	Opération Digue Isère Arc Etudes Dangers	150 000,00	96 000,00	246 000,00		246 000,00
4582005	Opération Digue Isère Pont Gresy	100 177,00		100 177,00		100 177,00
4582006	Opération Digue Isère Aval Pont Victor	166 242,00		166 242,00		166 242,00
4582007	Opération Digue Isère Plan Eau Francin	73 118,00	50 000,00	123 118,00		123 118,00
4582008	Opération Digue Isère Courbe Montailleur	701 525,00	90 000,00	791 525,00		791 525,00
4582011	Plan Pluriannuel	168 839,00	115 000,00	283 839,00		283 839,00
4582012	Opération Dignes Fournieux	61 607,00		61 607,00		61 607,00
4581013	Opération Dignes Rive Droite Arbin	800 000,00		800 000,00		800 000,00
4581014	Opération Dignes Rive Gauche Pré Couardin	800 000,00		800 000,00		800 000,00
4581015	Opération Digue Isère Graviere Gilly Grignon	1 065 000,00		1 065 000,00		1 065 000,00
001	Exedent investissement reporté	0,00	477 660,30	477 660,30		477 660,30
	Total recettes d'investissement	6 346 137,00	808 603,46	7 632 400,76	0,00	7 632 400,76

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative de crédits ci-avant.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16 novembre 2022

3. FINANCES – PARTICIPATION DES COLLECTIVITES MEMBRES

Rapporteur : M. le Président

L'article 15 des statuts du SISARC fixe comme suit les contributions des collectivités membres :

- Contribution du Département

Le Département participe à 40 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat.
Le Département participe également à hauteur de 40 % des charges liées aux interventions ayant trait à l'axe Isère (Restauration et entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels de restauration des digues, Schéma directeur des aménagements hydrauliques, ...).

- Participation de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry

La CC Grand Chambéry participe à hauteur de 1 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat restant à la charge des EPCI compte tenu de la contribution du Département telle qu'indiquée ci-dessus.

Elle participe également au financement des actions conduites au bénéfice de son territoire. Cette participation est établie au vu du coût réel, subventions déduites, avec majoration de 10 % pour frais de structure.

- Participation des Communautés : CCCS, Arlysère et Porte de Maurienne

Compte tenu des contributions du Département et de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, ces Communautés contribuent selon la clef de répartition suivante :

- 55 % Communauté de Communes Cœur de Savoie
- 43 % Communauté d'Agglomération Arlysère
- 2 % Communauté de Communes Porte de Maurienne

Cette clé de répartition s'applique pour le reste à charge ayant trait :

- Aux frais généraux de fonctionnement du Syndicat
- A l'entretien courant des affluents selon les plans pluriannuels
- A la restauration et l'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels d'entretien courant des ouvrages
- Aux études relatives à la gestion globale des cours d'eau et des milieux aquatiques

Pour tous les travaux et actions autres que ceux listés ci-dessus, la clef de répartition entre les EPCI membres, est fixée, au cas par cas, par le Conseil Syndical en fonction de l'intérêt direct des membres concernés.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Par délibération en date du 9 mars 2022, il avait été prévu un montant de contributions 2022 de 812 973 € réparties comme suit :

123 443 € Département	1 598 € Gd Chambéry	5 191 € Porte de Maurienne	349 979 € Arlysière	332 762 € CCCS
--------------------------	---------------------------	----------------------------------	------------------------	-------------------

Il avait alors été convenu que ces contributions seraient appelées auprès des collectivités membres au fur et à mesure des besoins, de l'engagement et du déroulé des opérations.

A ce jour, un appel de contributions a été opéré, le montant des contributions perçues et réparties comme suit :

74 580 € Département	606 € Gd Chambéry	2 225 € Porte de Maurienne	47 844 € Arlysière	61 195 € CCCS
-------------------------	-------------------------	----------------------------------	-----------------------	------------------

Après analyse du déroulé de l'année (rythme de réalisation, évolution des maquettes budgétaires et recalibrage financier de certaines opérations), il est proposé en concertation avec les collectivités concernées de procéder à un appel de cotisation n° 2 reparti comme suit :

48 863 € Département	992 € Gd Chambéry	2 966 € Porte de Maurienne	302 135 € Arlysière	271 567 € CCCS
-------------------------	-------------------------	----------------------------------	------------------------	-------------------

M. le Président rappelle que ces appels correspondent à ceux qui ont été approuvés lors du Conseil du 9 mars 2022.

Yannick LOGEROT s'étonne des montants faibles lors du 1^{er} appel.

Il est précisé qu'il s'agit d'un %, correspondant aux charges à caractère général, aux plans pluriannuels d'entretien des digues et de pérennisation du lit de l'Isère. Les contributions liées aux travaux d'entretien des cours d'eau n'ont pas été appelées dans un premier temps (contrairement à ce qui avait été fait en 2021).

Jean-Claude MESTRALLET souhaite connaître les actions de Cœur de Savoie.

M. le Président rappelle qu'un tableau de bord récapitulatif est réalisé chaque année, annexé au présent compte-rendu.

Eric SANDRAZ rappelle qu'un budget annexe GEMAPI a été créé à la Communauté de Communes Cœur de Savoie permettant d'ajuster au mieux les produits de la taxe GEMAPI perçus avec les dépenses des syndicats GEMAPIENS.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuver la répartition des contributions des collectivités membres comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16 novembre 2022

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

4. FINANCES - AUTORISATION POUR L'EXECUTION ANTICIPEE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 AVANT LE VOTE DU BUDGET

Rapporteur : M. le Président

Le vote du budget 2023 du SISARC interviendra dans le courant de mars 2023.

Afin de pouvoir procéder au paiement des premières factures d'investissement, en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023.

	Montant des crédits d'investissement inscrits au budget 2022	Montant des dépenses autorisées au budget 2023
Ligne 204	471 385,00	117 846,25
Ligne 21	180 000,00	45 000,00
Ligne 23	1 044 515,00	261 128,75
4581001	957 500,00	239 375,00
4581003	291 000,00	72 750,00
4581004	162 731,00	40 682,75
4581005	100 000,00	25 000,00
4581006	16 575,00	4 143,75
4481007	15 000,00	3 750,00
4581008	1 412 031,00	353 007,75
4581011	60 000,00	15 000,00
4581012	3 740,00	935,00
4581013	800 000,00	200 000,00
4581014	800 000,00	200 000,00
4581015	1 065 000,00	266 250,00

Cette autorisation s'inscrit dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2022. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2023 lors de son adoption.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Président, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 comme indiqué ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16 novembre 2022

5. DEMANDE DE PARTICIPATION AUPRES DE L'ETAT – MISE EN ŒUVRE DU PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN COURANT DES DIGUES DE L'ISERE ET DE L'ARC – HIVER 2022-2023

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 8 décembre 2021, le Conseil Syndical a approuvé le principe d'une prolongation de la convention « digue » fixant le cadre d'intervention du SISARC sur les digues de l'Etat sur la période 2022-2024.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Dans le cadre de cette convention des financements complémentaires de l'Etat ont été obtenus pour la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'entretien courant des digues de l'Isère et de l'Arc. Ce plan vise en la conservation et au maintien du patrimoine digue dans son état.

Les travaux portent sur l'entretien de la végétation sur les digues, la réalisation d'éventuelles mesures conservatoires sur le perré en enrochements et l'entretien du chemin de digue. Annuellement un budget de travaux de 70 k€ TTC est nécessaire pour ces opérations.

Il est nécessaire de solliciter la participation de l'Etat au taux de 100 % sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 70 000 € TTC.

Il est précisé qu'il s'agit d'une enveloppe complémentaire qui a été négocié à hauteur de 7,5 millions d'euros. Les travaux sont désormais financés à 100 %.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve la demande de participation auprès de l'Etat sur la base d'un taux de 100 % et d'un montant de 70 000 € TTC ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter cette participation et à signer tout acte afférant au suivi de ces dossiers.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16 novembre 2022

6. DEMANDE DE PARTICIPATION AUPRES DE L'ETAT - CONFORTEMENT DE LA DIGUE RIVE GAUCHE AU DROIT DE LA GRAVIERE DE GILLY-SUR-ISERE / GRIGNON

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 25 août 2021, le Conseil Syndical a approuvé la demande de participation à intervenir auprès de l'Etat pour l'opération de sécurisation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère / Grignon.

Cette opération est inscrite au PAPI 2 de la Combe de Savoie, elle fait l'objet d'un premier arrêté préfectoral pour une subvention à 100 % sur la base d'un montant prévisionnel de 1 300 000 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études Hydrétudes Alpes du Nord (mandataire) pour un montant de 58 191,96 € HT.

Conformément à la délibération du Conseil Syndical en date du 11 mai 2021 et à l'avis de la CAO, le marché de travaux a été attribué au groupement d'entreprise EIFFAGE (mandataire) - MARTOIA TP, pour un montant de 1 305 371,10 € HT.

Le chantier a débuté en octobre 2022, conformément au calendrier prévisionnel.

Compte tenu du coût réel de l'opération, il est nécessaire de solliciter une seconde tranche de participation de l'Etat au taux de 100 % sur la base d'un montant de 100 000 € HT.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve la demande de participation auprès de l'Etat sur la base d'un taux de 100 % et d'un montant de 100 000 € HT ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter cette participation et à signer tout acte afférant au suivi de ces dossiers.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16 novembre 2022

7. POINT SUR LES AUTRES DOSSIERS EN COURS

Rapporteur : M. le Président

Un point sur les autres dossiers en cours est fait en séance.

- **Déconstruction d'une habitation menacée par le torrent de la Combaz**
 - Maître d'œuvre : ADVIES Conseil
 - Notification du MOE : 19 novembre 2021
 - Budget travaux : 45 000 € H.T.
 - CSPTS : BECS
 - Entreprise titulaire : SARL BASSO PIERRE ET FILS (montant marché de 24 763,80 € HT)
 - Avancement : réception des travaux le 19/10/2022
 - Ponceau à démolir : Devis en cours
- **Restauration du lit de l'Isère – Phase 4**
 - Maître d'œuvre : HYDRETTUDES Alpes du Nord
 - Budget travaux : 1 250 000 € T.T.C.
 - Entreprise titulaire : groupement VINCI-SOCCO (montant du marché de 1 349 757,00 €HT)
 - CSPTS : BECS
 - Avancement :
 - Fin des travaux préparatoires
 - Début des évacuations prévu le 14/11
- **Sécurisation de la digue rive gauche au droit de la gravière de Gilly**
 - Maître d'œuvre : HYDRETTUDES Alpes du Nord
 - Budget opération : 1 400 000 € H.T.
 - Entreprise titulaire : groupement EIFFAGE-MARTOIA (montant du marché de 1 305 371.13 €HT)
 - CSPTS : PMM
 - Avancement :
 - Finalisation du batardeau
 - Déboisement de l'épaississement de Montailleux
 - Terrassement des fosses de criblage
- **Sécurisation de la digue rive droite sur la commune d'Arbin**
 - Maître d'œuvre : LOMBARDI
 - CSPTS : BECS
 - Montant travaux : 1 691 464.95 € H.T

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- Linéaire : 1 025 ml (3 tranches)
- 650 + 150 + 150
- Avancement :
 - Notification de l'Entreprise DECREMPS BTP le 03/10/2022
 - Période de préparation en cours
 - Fermeture du batardeau avant le 1^{er} novembre

Christophe Dall'Osto rappelle qu'il est en permanence recherché une optimisation des déblais-remblais à l'échelle du Syndicat, sachant que les matériaux excédentaires de certains chantiers peuvent être réutilisés sur d'autres chantiers, ce qui permet de réaliser des économies.

Il est précisé que sous réserve de la maîtrise foncière, les travaux de sécurisation de la digue rive gauche de l'Arc à Chamousset débiteront au printemps-été 2023. Les actes sont en cours de signature.

- **Sécurisation de la digue rive gauche au droit de la gravière « le Pré Couardin »**
 - Maître d'œuvre : HYDRETTUDES
 - CSPPS : CBAT
 - Entreprise : DECREMPS BTP
 - Montant travaux : 820 832.80 € H.T
 - Linéaire : 550 ml
 - Avancement :
 - Batardeau réalisé
 - Déboisement réalisé
 - Travaux de terrassements à partir du 17 octobre

- **Installation d'une station hydrométrique sur le ruisseau de Verrens**
 - Entreprises : TENEVIA & BERTHOD
 - Montant : 34 329.75 € HT
 - Avancement :
 - Constat d'huissier le 03/10
 - Raccordement ENEDIS le 19/10
 - Installation du 10 au 14/10

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- **Travaux d'entretien des affluents**

désignation de l'opération	N° du marché	date	Entreprise retenue	Montant marché subséquent	Observation
Travaux de curage des ouvrages du bassin versant de la Combe de Savoie amont : 320 m ³ sur 5 sites	Lot 1 : marché subséquent 1.5	22/09/2022	Alpes TP	13 984 € TTC	travaux terminés
Travaux de curage des ouvrages du bassin versant de l'Aitelène : 500 m ³ sur 3 sites	lot 2 : marché subséquent 2.4	06/09/2022	Berlioz	9 987 € TTC	travaux terminés
Travaux de curage des ouvrages du bassin versant de la Bialle et de la Lavanche : 520 m ³	Lot 2 : marché subséquent 2.5	02/09/2022	Basso	9 232 € TTC	travaux terminés
Travaux de curage des ouvrages du bassin versant du Gelon : 1000 m ³ sur 6 sites Dont 3 722 € financés par Département (curage sous pont RD 925)	Lot 3 : marché subséquent 3.6	06/09/2022	Berlioz	21 911 € TTC	travaux terminés

55114 € TTC

8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule

- **le mercredi 18 janvier 2023 à 18h** à la Salle de la Tourmotte de **TOURNON**

Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16 novembre 2022

Questions diverses et orales

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h15.

Albertville, le 16 novembre 2022
François RIEU
Président du SISARC

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie



S.I.S.A.R.C
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Annexe

Budget 2022 - 1er appel à contribution des collectivités membres						
	Total des contributions appelées	Contributions				
		Département	CA GrandChambéry	Porte de Maurienne	Arlyère	CCCS
Frais généraux syndicat "SISARC2" - Hors recrutement	100 950 €	40 380 €	606 €	1 199 €	25 785 €	32 980 €
Frais collectivités SISARC1	25 500 €	10 200 €		306 €	6 579 €	8 415 €
Recrutement - part humaine	56 000 €		560 €	1 109 €	23 839 €	30 492 €
Recrutement - part fonctionnelle	72 000 €	28 800 €	432 €	855 €	18 390 €	23 522 €
Axe Isère -Perennisation lit de l'isère	60 000 €	24 000 €		720 €	15 480 €	19 800 €
Plan pluriannuel digues	50 158 €	20 063 €		602 €	12 941 €	16 552 €
Mutualisation personnel portage contrat vert et Bleu	21 000 €					21 000 €
Entretien courant des affluents selon plan pluriannuel	200 000 €			400 €	66 989 €	110 000 €
Opérations spécifiques Cœur Savoie						
4eme tranche arrachage précoce invasive	25 000 €					25 000 €
Convention CENS	35 000 €					35 000 €
3eme tranche travaux Renouée	10 000 €					10 000 €
Dont opération Schéma Directeur (sous-section Axe Isère)						
Sous total	70 000 €					70 000 €
Opérations spécifiques Arlyère						
Verrens Amélioration Tétrapole	52 700 €				52 700 €	
Plage de dépôt Nant Bruyant	4 600€				4 600 €	
Plage de dépôt Lavanche	10 000 €				10 000 €	
Ruisseau de Verrens Princens	66 877 €				66 877 €	
Nant Pottier	25 079 €				25 079 €	
Chiriac passage à gué	4 000 €				4 000 €	
Pont d'Aidier Chiriac	16 720 €				16 720 €	

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Dont opération Schéma Directeur (sous-section Axe Isère)						
Sous total	179 976 €				179 976 €	

835 584 €	123 443 €	1 598 €	5 191 €	349 979 €	332 762€
Total contribution	Département	Gd Chambéry	Porte de Maurienne	Arlysère	CCCS

Les cases grisées du tableaux ci-dessus correspondent aux montants appelés lors du premier appel de cotisation de l'année 2022.